AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-4-68 776158

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 40-00-74)
(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MORBIHAN, ORNE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Route de Fougères - RENNES (face à l'Hippodrome)
C. C. P. RENNES 9404-94

ABONNEMENT ANNUEL
25 F

19 AVRIL 1968

RECTIFICATIF A LA LISTE DES PRODUITS PESTICIDES HOMOLOGUES OU EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE AU 1er JANVIER 1968

Nos abonnés voudront bien trouver ci-après les rectifications qu'il y a lieu d'apporter à la liste des produits pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er Janvier 1968, que nous leur avons adressée.

PRODUITS PESTICIDES HOMOLOGUES -

- Carpocapse des pommes et des poires : ajouter
  - Phosalone : 60 g/hl
- Acariens des arbres fruitiers : ajouter
  - Vamidothion : 50 g/hl
- Oïdium des cultures légumières : ajouter
  - Dinocap : 25 g
  - Dinocap poudrage
  - Soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose max.)

PRODUITS PESTICIDES EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE -

- Petite altise du colza : ajouter
  - Médathion
- Grosse altise, méligèthe : ajouter
  - Médathion

P. 1230

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

- Charançon des tiges : ajouter

    - Médathion

- Charaçon des siliques : ajouter

    - Médathion

- Mouche de la carotte : ajouter

    - Trichloronate (traitement du sol - granulés et pulvérisation)

- Mouche de l'oignon :

    à la quatrième ligne : au lieu de "Trichloronate"(traitement des plants)

    lire "Trichloronate"(traitement des semences)

REMARQUE : L'Endothion et le Phosphamidon indiqués par erreur en 1967 comme étant en autorisation provisoire de vente contre la mouche de la cerise et supprimés sur la liste 1968, ont effectivement obtenu cette autorisation à partir du 1er février 1968.